



IMMOBEL  
since 1863

IMMOBEL  
Société Anonyme,  
(Cotation NYSE Euronext Bruxelles)

Rue de la Régence 58 - 1000 Bruxelles  
Registre des Personnes Morales - Bruxelles  
TVA : BE 0405.966.675

# Assemblée Générale Ordinaire

Les Actionnaires ainsi que les Porteurs d'Obligations sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le **jeudi 24 mai 2018** à 10h30, au **Cercle de Lorraine, place Poelaert 6 à 1000 Bruxelles** avec l'Ordre du Jour repris ci-dessous.

Afin de faciliter l'établissement de la liste de présences, nous prions les Actionnaires ainsi que les Porteurs d'Obligations de se présenter au moins 30 min. avant le début de la réunion, soit à **10h00**.

## Ordre du Jour

1. Présentation des Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire ainsi que des Comptes Annuels Consolidés.
2. Approbation du Rapport de Rémunération tel que préparé par le Comité de Rémunération :  
*Proposition d'approuver le Rapport de Rémunération incluant la politique de rémunération.*
3. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2017 :
  - *Proposition d'approuver les Comptes Annuels arrêtés au 31 décembre 2017.*
  - Affectation du Résultat :
    - *Proposition de distribuer un dividende brut de 2,20 EUR par action en circulation.*
    - *Proposition d'affecter le solde du bénéfice à reporter, soit 103.166.412 EUR, au report à nouveau.*
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice 2017 :  
*Proposition de donner décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.*
5. Renouvellement des mandats d'Administrateurs :
  - *Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de la société A<sup>3</sup> Management sprl, représentée par M. Marnix Galle comme représentant permanent pour une période de 4 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2022.*
  - *Proposition de renouveler le mandat d'Administrateur de la société civile A.V.O.-Management sprl, représentée par Mme Annick Van Overstraeten pour une période de 4 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2022.*



6. Indépendance Administrateur.  
*Au vu des critères d'indépendance repris à l'article 526ter C. Soc., proposition de confirmer la société civile A.V.O.-Management sprl, représentée par Mme Annick Van Overstraeten en qualité d'Administrateur indépendant au sens des articles 524 et 526ter C. Soc., laquelle répond à l'ensemble des critères d'indépendance énoncés par lesdites dispositions.*
7. Décharge au Commissaire pour l'exercice 2017 :  
*Proposition de donner décharge au Commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2017.*
8. Approbation clause de changement de contrôle :  
*Proposition d'approuver, et pour autant que de besoin, de ratifier la clause de changement de contrôle reprise dans le prospectus relatif à l'emprunt obligataire conclu le 1<sup>er</sup> juin 2017 entre la Société et les Banques BNP Paribas Fortis/ Degroof Petercam, conformément à l'article 556 du Code des Sociétés. Cet emprunt obligataire (code ISIN BE0002282516 ) porte sur un montant de 100 MEUR.*
9. Divers.

## Formalités

### I. Conditions d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le droit des actionnaires d'être admis et de voter à l'Assemblée Générale est subordonné au respect des deux conditions suivantes :

- Date d'Enregistrement

Conformément à l'article 28 des Statuts, le droit de participer à une Assemblée Générale et d'y exercer le droit de vote est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'Actionnaire le quatorzième jour qui précède l'Assemblée Générale, c'est-à-dire à vingt-quatre heures (heure belge) le **jeudi 10 mai 2018** (la « *Date d'Enregistrement* ») soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la Société, soit par leur inscription dans les comptes d'un teneur de compte agréé ou d'un organisme de liquidation, sans qu'il soit tenu compte du nombre d'actions détenues par l'Actionnaire au jour de l'Assemblée Générale.

Seules les personnes qui sont actionnaires à la Date d'Enregistrement auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale.

- Notification

En outre, les Actionnaires ou les Porteurs d'Obligations qui souhaitent participer à cette Assemblée Générale Ordinaire sont invités, au plus tard le **vendredi 18 mai 2018** :

- titulaires d'actions dématérialisées :  
à produire auprès du siège social/ des banques suivantes : BNP PARIBAS FORTIS, ING BELGIQUE, KBC BANK et BANQUE DEGROOF PETERCAM une attestation délivrée par leur intermédiaire financier ou teneur de comptes agréé certifiant, le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'Actionnaire dans ses comptes à la date d'enregistrement, et pour lequel l'Actionnaire a déclaré vouloir participer à l'Assemblée Générale.
- titulaires d'actions nominatives :  
à notifier leur intention de prendre part à l'Assemblée à la Société.

Les Porteurs d'Obligations peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire en personne uniquement, ne disposant pas du droit de vote.



## II. Le droit d'ajouter des sujets à l'Ordre du Jour et de déposer des propositions de décisions

Un ou plusieurs Actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital social de la Société peuvent ajouter des sujets à l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et déposer des propositions de décision concernant des sujets inscrits à l'Ordre du Jour, au moyen d'une notification écrite à la Société le **mercredi 2 mai 2018** au plus tard.

Le cas échéant, la Société publiera un Ordre du Jour complété le **mercredi 9 mai 2018** au plus tard.

## III. Le droit de poser des questions

Nonobstant le droit dévolu aux Actionnaires de poser des questions en Assemblée (en application de l'article 540 du Code des Sociétés), il leur est également permis de poser des questions écrites au Conseil d'Administration et au Commissaire avant l'Assemblée Générale Ordinaire, en soumettant ces questions à la Société le **vendredi 18 mai 2018** au plus tard.

Les questions adressées valablement à la Société seront discutées lors du temps consacré aux questions. Il sera répondu aux questions écrites des Actionnaires adressées valablement à la Société pour autant que ces Actionnaires aient satisfait aux conditions d'enregistrement et de notification de participation telles que décrites ci-dessus.

## IV. Procurations

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée par un mandataire. Sauf lorsque le droit belge autorise la désignation de plusieurs mandataires, un actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire.

Tout mandataire doit être désigné en utilisant le formulaire établi par la Société, lequel peut être obtenu sur simple demande auprès du siège social de la Société et peut également être téléchargé sur [www.immobelgroup.com](http://www.immobelgroup.com), rubrique « Actionnaires », suivie de la rubrique « Assemblées Générales ».

Les propriétaires d'actions nominatives qui ne sont pas en mesure de participer en personne à l'Assemblée Générale Ordinaire mais désirent voter par procuration doivent remplir le formulaire de procuration joint à leur convocation individuelle et remettre l'original de ce formulaire à la Société le **vendredi 18 mai 2018** au plus tard. Les propriétaires d'actions dématérialisées doivent remettre l'original de ce formulaire, avec leur attestation, auprès d'une des institutions bancaires susmentionnées endéans le même délai. Les actionnaires sont invités à suivre les instructions reprises sur le formulaire de procuration afin d'être valablement représentés aux Assemblées.

Toute désignation d'un mandataire devra être conforme à la législation belge applicable, notamment en matière de conflits d'intérêts et de tenue de registre.

Les Actionnaires qui souhaitent se faire représenter à l'Assemblée par un mandataire doivent de plus se conformer à la procédure d'enregistrement et de notification susmentionnée.



## V. Adresses de la Société – Documents – Informations

Toutes notifications à la Société du chef de la présente convocation doivent être adressées à l'une des adresses suivantes :

IMMOBEL SA  
Att. Joëlle Micha  
Head of Corporate Affairs  
Rue de la Régence 58, B-1000 Bruxelles  
Belgique  
  
Fax. : +32 2 422 53 01  
e-mail : [joelle.micha@immobel.be](mailto:joelle.micha@immobel.be)

Tous les documents requis en vue de l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que toute autre information sont disponibles aux adresses susmentionnées ou sur le site Internet [www.immobelgroup.com](http://www.immobelgroup.com); la version online du Rapport Annuel 2017 est également disponible à l'adresse <https://annualreport2017.immobelgroup.com/>.

Pour le Conseil d'Administration,

AHO CONSULTING sprl  
Administrateur Délégué  
(représentée par Alexander HODAC)

A<sup>3</sup> MANAGEMENT sprl  
Président du Conseil d'Administration  
(représentée par Marnix GALLE)